

Projet de résolution : sur l'invitation officielle par la commune de Chastre de Madame Th. Cortembos, ancienne directrice scientifique du patrimoine architectural en Région wallonne, à venir parler du patrimoine bâti de Chastre et de sa préservation.

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24.

Vu le succès rencontré par les diverses manifestations organisées lors des Journées du Patrimoine, des Promenades des Artistes et des événements autour du thème de la mémoire,

Vu l'existence à Chastre du CHERCHA, qui met en évidence l'histoire de notre patrimoine,

Vu la publication du volume « Chastre et Walhain » dans la collection « *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie* », édité par le SPW (Mardaga, 2008), volume qui inventorie et décrit les biens patrimoniaux situés sur le territoire de Chastre et dont la direction scientifique a été confiée à Madame Thérèse Cortembos,

Vu l'importance de la préservation de notre patrimoine bâti ainsi que du respect des bonnes pratiques en matière de rénovation, telles que soulignées entre autres par la Fondation rurale de Wallonie, la Maison de l'Urbanisme du Brabant wallon et le Petit patrimoine populaire wallon,

Vu que Madame Cortembos est aussi l'auteur de la liste du patrimoine bâti à préserver contenue dans le schéma de structure de la commune de Chastre et qu'elle pourrait utilement faire l'articulation entre ce sujet et l'aménagement du territoire,

Vu la demande adressée à la CCATM par les représentants ECOLO d'inviter Madame Cortembos, demande qui n'a pas abouti jusqu'ici,

Le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

DECIDE:

D'inviter Madame Cortembos ou un(e) de ses collaborateurs(trices) à faire une conférence publique (avec photos) pour présenter l'inventaire du patrimoine bâti à Chastre.